



**FRANCE**

# Le gouvernement s'attaque au phénomène des rixes entre jeunes

**SÉCURITÉ**

**Matignon lance un plan visant à enrayer les rixes entre bandes d'adolescents.**

*Joël Cossardeaux*  
@JolCossardeaux

Révéle à l'opinion en janvier dernier, avec le tabassage en plein jour du jeune Youri sur la dalle du quartier de Beaugrenelle, à Paris, le phénomène des rixes entre bandes d'adolescents pose un problème croissant de sécurité. Le gouvernement a décidé de s'y attaquer en présentant mercredi un plan spécifique de lutte en Conseil des ministres.

Pas moins de 357 affrontements entre bandes ont été recensés en 2020 par le ministère de l'Intérieur, un chiffre en hausse de près de 25 % sur un an. Dimanche dernier, à Rouen un mineur de 16 ans est mort lors d'une bagarre entre deux bandes rivales.

Onze ministères vont être mobilisés sous l'autorité du Premier ministre, Jean Castex, pour enrayer cette courbe inquiétante et engager un plan d'actions attendu depuis le 1<sup>er</sup> mai. Parmi les mesures qui seront mises en œuvre figurent l'extension des horaires d'accueil des centres de loisirs jusqu'à 20 heures dans les « territoires marqués par des temps de trajet domicile-travail importants » ou la « création » de postes d'intervenants sociaux dans les commissariats et gendarmeries. Le « développement » des médiateurs à l'école sera également « encouragé », ont égale-

ment fait savoir les services de Matignon.

**Un plan d'actions**

Le plan prévoit aussi le « développement » des groupes locaux de lutte de la délinquance (GLTD), sur le modèle de celui mis en place à Paris qui associe police, mairie et services éducatifs sous l'égide du Parquet. Les réseaux sociaux et les messageries instantanées vont être placés sous « veille renforcée ». Objectif : « exploiter les signaux précurseurs d'actions » et recueillir des renseignements sur les « protagonistes et modes opératoires ».

A cette fin, les forces de l'ordre sont appelées à mobiliser toutes les techniques d'enquêtes (vidéoprotection, exploitation des téléphones portables ou police technique et scientifique) et à saisir les services d'enquête spécialisés lorsque les faits le permettent.

Enfin, pour couper court aux velléités de règlements de compte, certaines mesures judiciaires comme les interdictions de paraître de façon à « mettre un terme à la dynamique de groupe » vont être encouragées. L'accent va être également mis sur d'autres dispositifs, comme le travail d'intérêt général (TIG) ou l'obligation de suivre un enseignement ou une formation dans le cadre d'un contrôle judiciaire. ■

**Les réseaux sociaux vont faire l'objet d'une surveillance renforcée, ainsi qu'un certain nombre de mesures judiciaires.**

